



## De Diana à ChasseSuisse

### Historique de la fédération nationale de chasseurs

De Marco Giacometti, secrétaire de ChasseSuisse

Il y a 125 ans, le 15 avril 1882, des chasseurs entrepreneurs créèrent à Genève la **Société suisse de chasseurs** sous l'appellation **Diana**. Diane, fille du dieu tout puissant Jupiter, était vénérée par les Romains en sa qualité de déesse de la lune, de la chasse et de la fécondité. Comme la sphère d'action de la déesse ne se limitait pas seulement à la chasse, les initiateurs de la première société suisse de chasseurs ne concevaient pas les buts uniquement dans le sens d'une chasse comme une fin en soi. La description des buts était définie dans les statuts et démontre clairement le caractère de conservation de la nouvelle société : « L'étude, la protection et la multiplication du gibier, l'étude de la législation sur la chasse, la répression du braconnage, le perfectionnement de l'art de la chasse ainsi que le développement des rapports intercantonaux et internationaux cynégétiques ».

#### Membres de toute la Suisse

L'idée de créer une société de chasse nationale est née à Genève, en 1881, au sein du « Cercle des Artistes ». Les premières bases de la société de chasse suisse sont posées sous la direction d'un de ses membres fondateurs, Edmond Eynard de Rolle, lequel devint le président fondateur de Diana.

Un des buts primaires des initiateurs fut d'unifier les groupes de chasse de toute la Suisse et de créer une association nationale largement ancrée à la base. Le premier comité central était composé de chasseurs provenant des Cantons de Genève, de Vaud, de Fribourg, de Lucerne et des Grisons. Les efforts pour le recrutement de membres portèrent leurs fruits dès le début. En 1883, donc un an seulement après sa création, la société comptait déjà 285 membres. En 1890, plus de 1000 chasseurs avaient rejoint Diana. Ils étaient organisés en 23 sections dans plusieurs Cantons.

L'éditorial de la Société « Diana » fut publié dès 1883 et ceci en deux langues jusqu'en 1915, reflétant la volonté d'unir à l'échelle nationale. Dans les textes, le français et l'allemand étaient utilisés conséquemment de façon équivalente, si non dans la thématique, alors au moins par son ampleur.

#### Des chasseurs avertis pour l'utilisation durable : les débuts de Diana

Lors de son discours d'ouverture à la première assemblée générale, le président Eynard exposa une vue d'ensemble intéressante sur les animaux sauvages disparus en Suisse (castor, bouquetin), sur les espèces disparaissant de façon graduelle (loup, lynx) et sur le gibier proprement dit à chasser, lequel était rare et en voie de disparition (chamois, marmotte, lièvre variable et lièvre commun). Il mentionna aussi des oiseaux chassables. La version d'Eynard concernant les raisons principales de la diminution du gibier est particulièrement intéressante : les institutions gouvernementales en place et les rapports de propriété en Suisse seraient la cause principale de la diminution du gibier. La chasse populaire libre, souvent pratiquée avec passion en Suisse aurait contribué par le passé, conjointement avec la déforestation, à une décimation massive, voire même totale du gibier. A l'exception des Cantons

d'Argovie et de Bâle-Campagne qui connaissaient l'affermage, tous les autres Cantons on chassait, à l'époque de la création de « Diana », selon le système à patente. La chasse par affermage démontra alors qu'elle contribue efficacement à la conservation du gibier. Eynard conclut qu'il est essentiel de se préoccuper de la conservation, de la protection et de la propagation du gibier si l'on voulait éviter que nos animaux chassables ne disparaissent totalement de notre territoire.

### **Deux tâches principales : plus de gibier, plus de discipline**

Dans le cadre des buts mentionnés dans les statuts de la société, deux tâches doivent être abordées d'urgence : Premièrement, repeupler davantage la Suisse de gibier afin de pouvoir jouir de la liberté de chasser. Etant donné que les autorités politiques auraient jusqu'alors très peu entrepris quant à la réintroduction du gibier, il incombe aux chasseurs de toute la Suisse d'insister sur l'urgence de la démarche et d'inciter les autorités à travailler avec eux pour la protection et la propagation du gibier.

Deuxièmement, il s'agit de faire pression pour que la loi fédérale sur la chasse soit strictement imposée. Dans certains Cantons, la police est, soit peu efficace et insuffisante ou négligée. Certains tribunaux cantonaux ne reconnaîtraient pas la nécessité de punir plus strictement les transgresseurs de la loi. Ceci est la raison pour laquelle Diana voulait s'engager pour une amélioration de la loi suisse sur la chasse ainsi que pour une meilleure police de chasse et pour un combat sans pitié contre les délinquants incorrigibles et les braconniers.

### **Efforts pour la révision de la loi sur la chasse**

Entre 1885 et 1889, la Société suisse de chasseurs soumit plusieurs requêtes au Conseil fédéral afin de réviser la loi sur la chasse de 1875. Malgré ses efforts, Diana ne réussit pas d'un premier abord à imposer la nécessité d'une révision. Le Conseil fédéral agit pourtant rapidement et en 1891 soumit aux deux Chambres, une proposition de révision. La proposition contenait les innovations suivantes : décréter des périodes de chasse identiques dans toutes les régions ; réduction de la surface des districts francs fédéraux mais à plus long terme avec une meilleure surveillance par les gardes-chasse ; obliger les Cantons à exterminer les carnivores ; renforcer le système pénal et en y attribuant la compétence à la Confédération. Cependant les discussions dans les deux Chambres furent animées et difficiles. Le Conseil national ordonna, en plus des points principaux de la proposition de loi, la question de l'interdiction absolue de la chasse le dimanche et l'interdiction d'utiliser des appâts empoisonnés. La réintroduction de la chasse de printemps et du système de chasse à affermage fut postulée par plusieurs groupes. Vu qu'une grande insécurité régnait sur de telles questions et que l'opinion des chasseurs divergeait fortement, le Conseil national décida tout d'abord de ne pas traiter le projet de loi et d'attendre plus de clarifications. Ainsi, l'idée d'une révision resta en suspens durant presque dix ans.

### **Associations cantonales et Diana locales**

A l'origine, la Société suisse de chasseurs était un groupement national dont les membres étaient des personnes physiques. Petit à petit, les chasseurs s'organisèrent en sections locales ou cantonales. Les premières associations cantonales furent celles de Glaris (1882), de Fribourg et de Genève (1883), de Berne (1889), de Saint-Gall (1890) et d'Appenzell Rhodes-Intérieures (1891). Dans le Canton de Vaud, par contre, les chasseurs se regroupèrent tout d'abord en « Diana » locales, comme celle de Lausanne (1882), La Côte (1883), La Broye (1886), et les Alpes Vaudoises (1887). Bien avant l'existence d'une association formelle à l'échelle cantonale, les représentants de ces « Diana » vaudoises se réunissaient une fois par année, afin d'harmoniser leurs positions, en vue de l'assemblée générale de la Société suisse de chasseurs. Ce n'est que bien plus tard, en 1914, que les 9 Diana existantes se réunirent pour créer la **Fédération des sections vaudoises de la Diana**.

### Signes de dissolution de la Diana nationale

Les premiers signes de dissonance se firent sentir vers 1891, juste après les échecs liés à la révision désirée de la loi fédérale sur la chasse. Les chasseurs bernois et grisons quittèrent Diana déjà en 1893. Les différentes visions des systèmes de chasse y ont probablement contribué.

En 1894, la société ne comptait plus que 838 membres dans 17 sections. Vers 1895, les chasseurs tessinois firent leur apparition sur la scène nationale en adhérant à la Société suisse de chasseurs. Néanmoins, tous les chasseurs de Suisse alémanique et du Tessin quittèrent les uns après les autres « Diana ». Seuls les chasseurs de la Romandie restèrent jusqu'à aujourd'hui fidèles à la déesse de la chasse. **Diana Suisse**, la fédération régionale actuelle des chasseurs romands, résulta de l'ancienne société nationale Diana.

Entre-temps, le regroupement des chasseurs continua au sein des Cantons. En Suisse alémanique, les sections cantonales se regroupèrent lentement à **l'échelle régionale**. Ceci était dû aux différences linguistiques, culturelles et aux différents systèmes de chasse.

### Création de fédérations régionales

L'**Allgemeine Schweizerische Jagdschutz-Verband** (ASJV) fut fondé le 5 juillet 1909 à Olten. La fédération naquit, afin de mieux mettre en valeur les intérêts des chasseurs sur le territoire suisse. L'idée de créer cette association naquit au sein de la société de chasse argovienne en automne 1908. Les sociétés d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Hubertus Bâle, d'Uri, de Zurich, de Berne et de Soleure étaient représentées lors de sa création. Le premier président nommé fut Otto Meyer. L'attention de l'ASJV se porta plus tard complètement vers le système de l'affermage. Au fil des années, elle parvint à introduire, à côté des anciens Cantons à chasse affermée comme Argovie (1803) et Bâle-Campagne (1876), l'affermage de la chasse dans les Cantons suivants : Schaffhouse (1921), Zurich (1929), Lucerne (1930), Thurgovie (1930), Soleure (1931) et Saint-Gall (1938).

Le mouvement de la chasse affermée incita les chasseurs des Cantons à patente à se regrouper plus étroitement afin de préserver et de protéger la libre chasse populaire. En 1915, les sociétés de chasseurs de huit Cantons alémaniques à chasse à patente (Berne, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Thurgovie, Uri, Zurich) créèrent le **Schweizerischen Jägerverband zur Hebung der Patentjagd und des Wildschutzes** (SJHPV). Edouard Steiner devint le premier président de la deuxième fédération régionale de Suisse alémanique.

Trois autres fédérations régionales existent aujourd'hui à côté de Diana Suisse, qui compte environ 5000 membres. L'ancien ASJV, lequel fut renommé en 2003 **RevierJagd Schweiz**, compte environ 12 000 chasseurs dans les neuf Cantons à chasse à affermage. Le SJHPV fut également rebaptisé ; depuis 1977, l'association des chasseurs à patente alémanique est appelée **Schweizerischer Patentjäger- und Wildschutzverband** (SPW). Avec ses 16 000 membres, elle est la plus grande des fédérations régionales. Finalement l'association des chasseurs tessinois, la **Federazione dei cacciatori ticinesi** (FCTI) avec 3000 membres.

### Collaboration à l'échelle nationale

Avec la création et le renforcement des associations régionales, le regroupement des chasseurs à l'échelon national se relâchait de plus en plus. Mais très tôt déjà, le 25 mars 1933, le SJHPV et Diana Suisse, laquelle n'était plus présente qu'en Romandie, décidèrent de collaborer plus étroitement. Cette collaboration ne perdura pas longtemps. Néanmoins, la base fut créée pour une collaboration entre les associations régionales de chasseurs. Dès la mi 1960, les présidents des quatre fédérations régionales (SPW, ASJV, Diana Suisse et FCTI) se réunirent irrégulièrement, suite à l'initiative du ASJV, afin de se concerter et de discuter de questions d'ordre national. Il faut notamment mentionner les efforts communs tendant à introduire une statistique fédérale de la chasse, laquelle mena à une amélioration évidente de l'exploitation des populations de gibier.

En 1973 déjà, les quatre fédérations de chasse créèrent en commun la **Correspondance politique suisse** (CPS), un service de presse national de chasse. Cependant, suite à un désaccord, celui-ci se dissout en 1974. Deux années plus tard, le SPW et l'ASJV fondent la **Pressestelle Wild und Umwelt**. Depuis 2004, l'**Agence de presse Faune et environnement** (MEWU) qui en dérive est à nouveau gérée au niveau national.

En 1980, les fédérations régionales signèrent une déclaration de principe concernant différents aspects de la chasse. Cinq ans plus tard, le 6 juin 1985, les quatre associations se réunirent, sur invitation de l'ASJV, à St-Saphorin-sur-Morges. Ce jour-là fut fondée la **Fédération des associations suisses de chasseurs** (FACH), un regroupement libéral des associations de chasse régionales. Il faut voir ce regroupement dans le contexte de la révision totale de la loi fédérale sur la chasse, laquelle entra en vigueur en 1986. Paul Gwerder (SPW) en devint le premier président. Au sein de la FACH, on aborda des questions d'importance nationale. L'association de chasse s'encrea bientôt également dans le milieu international : sur demande de Diana Suisse, la FACH s'affilia en 1990 à la FACE, la **Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'Union Européenne**.

Le président de la FACH et ainsi le secrétariat central changeaient tous les 2 à 4 ans, en fonction d'une rotation entre les associations. En 1991 déjà, le SPW se posait la question s'il « serait possible de fonder un secrétariat national de chasse professionnel pour les deux systèmes de chasse ». Incontestablement, le manque de continuité au sein des organes de la FACH représentait un point faible de l'ancienne association commune.

### **La création de ChasseSuisse**

Ce n'était donc qu'une question de temps jusqu'à ce que la FACH soit restructurée. Avec la signature des statuts de ChasseSuisse le 26 mars 2004 à Utzenstorf, les présidents des quatre associations régionales scellaient deux innovations pour l'association de chasse nationale : l'introduction de l'assemblée des présidents des fédérations et sections cantonales ainsi que la création d'un secrétariat permanent. Pour la première fois depuis la création de Diana en 1882, les fédérations de chasseurs créèrent un secrétariat national doté de compétences opérationnelles. La raison pour laquelle l'assemblée des présidents a été créée, fut de mieux intégrer la base des chasseurs. Le comité fut élu lors de la première assemblée des présidents le 27 mars 2004. L'assemblée élit le comité et Jon Peider Lemm fut élu premier président de ChasseSuisse. Un an plus tard, ChasseSuisse devint, sur proposition de la FCTI, membre du **Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier** (CIC). ChasseSuisse confirma ainsi la volonté de soutenir les exigences de la chasse et de la protection de la nature à l'échelon national et international.

La collaboration entre les associations régionales de chasseurs a toujours été ardue. Les différentes langues, cultures de chasse et les distances géographiques sont des barrières qui rendent complexe une saine et spontanée coopération. C'est ainsi que ChasseSuisse, dans une phase dynamique, sans pour autant avoir de structures définitives, fête en 2007 le jubilé de ses 125 ans, ensemble avec Diana Suisse.

### Références :

- Boegli, Jean-Pierre, 2006 : Diana Suisse et la chasse helvétique. Chasse et Nature.  
 Bundi, Martin, 2007: Wild und Jagd im 19. Jahrhundert. In: Den Jägern auf der Spur. Salm Verlag, Berne  
 Editorial Diana et journaux de chasse suisse, de plusieurs années (Bibliothèque de la chasse suisse, Schloss Landshut)